



# Schéma régional de cohérence écologique

---

---

## Poitou-Charentes

### Volet C

Atlas cartographique

Consultation du SRCE

Version arrêtée par l'Etat et la Région le 07 novembre 2014

Agence MTD A

Chef de projet : Hélène IMBERT

47, av. de Ribas,  
13 770 Venelles  
+33 4 42 20 12 57  
mtda@mtda.fr  
www.mtda.fr



Photos: ©Thierry Degen / DREAL Poitou-Charentes

# PREAMBULE

L'article R.371-25 du code de l'environnement indique que le schéma régional de cohérence écologique, conformément à l'article L. 371-3, comporte notamment :

- Volet A - Un diagnostic du territoire régional et une présentation des enjeux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques à l'échelle régionale ;
- Volet B - Un volet présentant les continuités écologiques retenues pour constituer la Trame verte et bleue régionale et identifiant les réservoirs de biodiversité et les corridors qu'elles comprennent ;
- **Volet C - Un atlas cartographique (à l'échelle du 1/100 000ème) ;**
- Volet D - Un plan d'action stratégique ;
- Volet E - Un dispositif de suivi et d'évaluation ;
- Un résumé non technique.

En région Poitou-Charentes, le contenu du présent volet C, correspond à l'atlas cartographique et aux éléments permettant sa compréhension.

# TABLE DES MATIERES

<b>PREAMBULE.....</b>	<b>3</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>4</b>
<b>1 RAPPELS REGLEMENTAIRES .....</b>	<b>6</b>
1.1 Le contenu de l'atlas cartographique .....	6
1.2 Les éléments figurant sur les cartes de l'atlas.....	6
<b>2 PRESENTATION DE L'ATLAS CARTOGRAPHIQUE DE POITOU-CHARENTES.....</b>	<b>8</b>
2.1 Les modes de mise à disposition .....	8
2.2 Avertissement concernant la validité des données et l'échelle d'usage.....	8
2.3 La synthèse régionale schématique .....	9
2.4 La cartographie des actions prioritaires .....	11
2.5 Les éléments de la trame verte et bleue et les objectifs associés .....	12
2.5.1 La représentation des réservoirs de biodiversité.....	12
2.5.2 La représentation des corridors écologiques .....	13
2.5.2.1 Zone de corridors diffus .....	13
2.5.2.2 Corridors écologiques linéaires.....	13
2.5.2.3 Corridors écologiques en pas japonais.....	13
2.5.3 La représentation des éléments fragmentants .....	14
2.5.3.1 Les zones urbanisées.....	14
2.5.3.2 Les infrastructures linéaires de transports principales .....	14
2.5.3.3 Les points/zones de conflit .....	15
2.5.3.4 Les obstacles sur les cours d'eau .....	15
2.5.4 La représentation des éléments potentiellement reconnectant .....	16
2.5.5 La représentation des autres éléments.....	17
<b>3 SYNTHÈSE REGIONALE SCHEMATIQUE DES ELEMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE .....</b>	<b>18</b>
<b>4 SYNTHÈSE REGIONALE SCHEMATIQUE DES CONTINUITES AVIAIRES.....</b>	<b>19</b>
<b>5 SYNTHÈSE REGIONALE SCHEMATIQUE DES PELOUSES CALCICOLES EN PAS JAPONAIS.....</b>	<b>20</b>
<b>6 CARTOGRAPHIE DES ACTIONS PRIORITAIRES INSCRITES AU PLAN D'ACTION STRATEGIQUE</b>	<b>21</b>
<b>7 CARTOGRAPHIE DES ELEMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE REGIONALE A L'ECHELLE</b>	
<b>1/100 000 .....</b>	<b>22</b>

<b>ANNEXES.....</b>	<b>23</b>
<b>ANNEXE I. CARTE DES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE DE LA SOUS-TRAME FORETS ET LANDES .....</b>	<b>24</b>
<b>ANNEXE II. CARTE DES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE DE LA SOUS-TRAME SYSTEMES BOCAGERS.....</b>	<b>25</b>
<b>ANNEXE III. CARTE DES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE DE LA SOUS-TRAME PLAINES OUVERTES .....</b>	<b>26</b>
<b>ANNEXE IV. CARTE DES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE DE LA SOUS-TRAME PELOUSES SECHES CALCICOLES .....</b>	<b>27</b>
<b>ANNEXE V. CARTE DES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE DES MILIEUX AQUATIQUES.....</b>	<b>28</b>
<b>ANNEXE VI. CARTE DES ELEMENTS FRAGMENTANTS (INFRASTRUCTURES LINEAIRES DE TRANSPORT).....</b>	<b>29</b>
<b>ANNEXE VII. CARTE DES ELEMENTS FRAGMENTANTS (ENSEMBLES URBAINS) .....</b>	<b>30</b>
<b>ANNEXE VIII. CARTE DES ELEMENTS FRAGMENTANTS (OBSTACLES A L'ECOULEMENT) .....</b>	<b>31</b>

# 1 RAPPELS REGLEMENTAIRES

## 1.1 LE CONTENU DE L'ATLAS CARTOGRAPHIQUE

L'article R.371-29 du code de l'environnement précise le contenu de l'atlas cartographique. Celui-ci comporte notamment :

1. une cartographie des éléments de la trame verte et bleue régionale à l'échelle 1/100 000 ;
2. une cartographie des objectifs de préservation ou de remise en bon état assignés aux éléments de la trame verte et bleue à l'échelle 1/100 000, identifiant les principaux obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques ;
3. une carte de synthèse régionale schématique des éléments de la trame verte et bleue ;
4. une cartographie des actions prioritaires inscrites au plan d'action stratégique.

Le document cadre relatif aux orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, prévu à l'article L. 371-2 du code de l'environnement, détaille également les divers éléments susceptibles de figurer sur les cartes produites.

Le décret n°2014-45 du 20 janvier 2014 porte adoption de ces orientations nationales.

## 1.2 LES ELEMENTS FIGURANT SUR LES CARTES DE L'ATLAS

Selon le document cadre précité, les éléments figurant sur les cartes sont :

- les réservoirs de biodiversité ;
- les corridors ;
- les cours d'eau ;
- les espaces de mobilité des cours d'eau lorsqu'ils sont déterminés.
- les obstacles aux continuités écologiques constitutives de la Trame verte et bleue régionale.

De plus, sur l'ensemble des cartes doivent apparaître les éléments de repérage suivants pour faciliter leur lecture :

- les principales zones urbanisées de la région ;
- le nom des principales villes ;
- l'échelle numérique (fraction ex. 1/100 000) et échelle graphique (ex. barre graduée en km, ex. 1, 2 et 5 km) ;
- l'indication du Nord ;
- les limites régionales voisines.

L'annexe 4 du document cadre précise les éléments minimum à faire figurer sur les cartes au 1/100.000ème ainsi que sur la cartographie des actions prioritaires:

Éléments minimum à représenter et typologie			
Éléments de la Trame verte et bleue		Autres éléments	
Cartographie des éléments de la TVB au 1/100 000ème	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réservoirs de biodiversité</li> <li>- Corridors</li> <li>- Cours d'eau : une seule catégorie : cours d'eau ou canaux classés ou importants pour la biodiversité.</li> <li>- Espaces de mobilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Zones urbanisées</li> <li>- Infrastructures linéaires de transports principales</li> <li>- Obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques</li> <li>- Obstacle sur les cours d'eau retenus: Représentation des ouvrages identifiés comme obstacles à la continuité longitudinale du cours d'eau dans le Référentiel national des Obstacles à l'Écoulement (ROE)</li> </ul>	Fond cartographique ou éléments « hors continuité » <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ éléments de repérage à partir par exemple des référentiels Scan 1000 ou de la BD Topo ;</li> <li>▪ linéaire du reste du réseau hydrographique (référentiel : BD Carthage)</li> </ul>

Éléments minimum à représenter et typologie			
Éléments de la Trame verte et bleue		Autres éléments	
Cartographie des objectifs assignés aux éléments de la Trame verte et bleue au 1/100 000ème	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Réservoirs de biodiversité</u> : distinction : <b>À préserver /à remettre en bon état</b></li> <li>- <u>Corridors</u> : distinction : <b>À préserver /à remettre en bon état</b></li> <li>- <u>Cours d'eau</u> : distinction : <b>À préserver /à restaurer et distinction pour chaque catégorie des cours d'eau et tronçons classés et des cours d'eau, tronçons, canaux non classés</b></li> <li>- <u>Espaces de mobilité</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Zones urbanisées</li> <li>- Infrastructures linéaires de transports principales</li> <li>- Obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques</li> <li>- Obstacle sur les cours d'eau retenus: Représentation des ouvrages identifiés comme obstacles à la continuité longitudinale du cours d'eau dans le Référentiel national des Obstacles à l'Écoulement (ROE)</li> </ul>	Fond cartographique ou éléments « hors continuité » <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ éléments de repérage à partir par exemple des référentiels Scan 1000 ou de la BD Topo ;</li> <li>▪ linéaire du reste du réseau hydrographique (référentiel : BD Carthage)</li> </ul>

Éléments minimum à représenter et typologie			
Éléments de la Trame verte et bleue		Autres éléments	
Cartographie des actions prioritaires du plan d'action du schéma régional de cohérence écologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réservoirs de biodiversité, corridors, cours d'eau pour lesquels des actions prioritaires sont prévues</li> <li>- Autres réservoirs de biodiversité et corridors (pour repérage)</li> <li>- Cours d'eau avec distinction relative à l'existence d'une démarche de bassin versant ou d'une maîtrise d'ouvrage suivante :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cours d'eau à enjeu de continuité inclus dans une démarche engagée : au sens existence d'une démarche de planification et d'une structure porteuse adaptée pour engager des actions de restauration nécessaires à l'échelle d'un bassin versant (SAGE, contrat de rivière, PNR) ou existence d'une maîtrise d'ouvrage ;</li> <li>▪ Cours d'eau à enjeu de continuité pour lesquels une démarche est nécessaire.</li> </ul> </li> <li>- Espace de mobilité avec le qualificatif « à délimiter par une étude »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Infrastructures linéaires de transports et points/zones de conflit pour lesquels des actions prioritaires sont prévues</li> <li>- Autres infrastructures linéaires de transports et points/zones de conflit (pour repérage)</li> </ul>	

Les éléments ci-dessus ont été repris dans le SRCE de Poitou-Charentes, en tenant compte des données disponibles.

Ainsi, le document cadre indique qu'il est fortement recommandé d'intégrer également les espaces de mobilité des cours d'eau déjà identifiés sur la base d'études d'hydromorphologie fluviale, à l'échelle d'un bassin versant par les SDAGE, SAGE et Schémas départementaux des carrières.

Cependant la région est globalement peu concernée par cette question, les cours d'eau régionaux n'ayant pas des caractéristiques de débits et des substrats sédimentaires capables de produire une mobilité marquée. Aucun espace de mobilité n'a été formellement identifié en Région Poitou-Charentes à ce jour. L'amélioration des connaissances figure parmi les objectifs et les actions à mener dans le cadre de la mise en œuvre du SRCE. Dans l'attente, le SRCE Poitou-Charentes a pris en compte l'information disponible en matière de zones inondables, la mobilité des cours d'eau s'effectuant naturellement dans ce fuseau.

## 2 PRESENTATION DE L'ATLAS CARTOGRAPHIQUE DE POITOU-CHARENTES

### 2.1 LES MODES DE MISE A DISPOSITION

L'atlas cartographique du SRCE de Poitou-Charentes sera mis à disposition sous deux formes :

- des cartes au format PDF, présentées dans ce volet C du SRCE, permettant une lecture directe ou une impression papier. Les cartes couvrent l'intégralité de la région. Certaines cartes font apparaître pour partie les éléments de connaissance des régions voisines, dans la limite des 20km au-delà de la limite régionale.
- un outil cartographique en ligne, sur un site internet dédié, permettant de disposer du même contenu que les cartes PDF, mais aussi de faire varier les niveaux de zoom, dans la limite de la validité des données.

Ainsi l'ensemble des cartes et données est disponible sur le site administré par l'ORE, [http://www.tvb-poitou-charentes.fr/spip.php?page=carto\\_restreinte](http://www.tvb-poitou-charentes.fr/spip.php?page=carto_restreinte), avec les codes d'accès suivants : identifiant : CRTVB et mot de passe : CRTVBPC123 (*site provisoire, mis en place pour transmettre les versions de travail aux membres du CRTVB, une version plus aboutie sera mise en place ultérieurement*).

A compter de l'approbation du SRCE, les codes seront supprimés et les données seront accessibles à tous.

Un document précisant les modalités d'utilisation de la cartographie en ligne sera disponible en téléchargement sur le site précité.

### 2.2 AVERTISSEMENT CONCERNANT LA VALIDITE DES DONNEES ET L'ECHELLE D'USAGE

Les données utilisées pour l'élaboration du SRCE correspondent à l'état des connaissances au moment de sa rédaction (2012-2014) et aux données sources ayant servi à la construction de la TVB (par exemple, la couche d'occupation des sols Corine Land Cover date de 2006).

Il est ainsi possible de constater des différences entre les informations affichées dans la cartographie en ligne et la réalité sur le « terrain ».

Par ailleurs, les cartes sont établies pour un rendu à l'échelle 1/100.000ème (un centimètre sur la carte représente un kilomètre sur le terrain). Elles ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle, car la précision de l'information pourrait être incompatible avec l'usage envisagé, au risque d'engendrer des erreurs d'interprétation.

**Le rendu au 1/100.000ème a vocation à orienter les travaux d'identification des continuités écologiques des collectivités territoriales engagées dans la réalisation de leurs documents d'urbanisme ou les gestionnaires réalisant des travaux ou aménagements sur des infrastructures.**

**Mais il ne peut être repris « tel que » pour ces documents ou projets qui peuvent nécessiter une précision jusqu'au niveau de la parcelle cadastrale. Un travail de déclinaison de l'information à l'échelle adaptée sera pratiquement toujours indispensable.**

L'utilisation de la cartographie en ligne implique la compréhension des limites précitées:

- la date et la source des données
- l'échelle de représentation

C'est pourquoi des seuils minimaux ont été définis sur la cartographie en ligne en deçà desquels l'information n'est plus visible.

L'utilisation des cartes doit également s'accompagner de la lecture des autres volets du SRCE : diagnostic et enjeux liés à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques des continuités écologiques, présentation et modalités d'identification des composantes de la Trame verte et bleue.

En effet, il convient de rappeler que **l'ensemble du SRCE** est à prendre en compte dans les documents d'urbanisme et autres documents de planification ainsi que dans les projets de l'Etat et des collectivités territoriales.

## **2.3 LA SYNTHÈSE REGIONALE SCHEMATIQUE**

Du fait de la méthode mise en œuvre et afin de favoriser la lisibilité de la carte de synthèse des éléments de la Trame verte et bleue, seuls les principaux réservoirs et les principales continuités terrestres et aquatiques, définis à dire d'expert à l'échelle régionale, ont été représentés de façon schématique.

Deux cartes de synthèse schématiques des continuités aériennes (migrations aviaires) et en pas japonais (espèces des pelouses sèches calcicoles) sont également produites. Elles complètent la représentation des continuités terrestres et aquatiques.

## LEGENDE DE LA SYNTHÈSE RÉGIONALE SCHEMATIQUE DES CONTINUITÉS RÉGIONALES TERRESTRES ET AQUATIQUES

**Éléments synthétiques**

***Pelouses sèches calcicoles***  
 Secteur de réservoirs de biodiversité

***Plaines ouvertes***  
 Secteur de réservoirs de biodiversité

***Forêts et landes et systèmes bocagers***  
 Principales continuités  
 Continuité interrégionale  
 Secteur de réservoirs de biodiversité

***Composante bleue***  
 Principaux cours d'eau  
 Principaux réservoirs ou axes de continuité  
 Vallées  
 Estran

**Éléments administratifs**  
 Principales villes de la région  
 Limites régionales  
 Limites départementales

## LEGENDE DE LA SYNTHÈSE RÉGIONALE SCHEMATIQUE DES CONTINUITÉS AVIAIRES

**Éléments synthétiques**

***Plaines ouvertes***  
 Continuités régionales  
 Secteur de réservoirs de biodiversité  
 Couloir de migration aviaire

**Éléments administratifs**  
 Principales villes de la région  
 Limites régionales  
 Limites départementales

## LEGENDE DE LA SYNTHÈSE RÉGIONALE SCHEMATIQUE DES CONTINUITÉS DES PELOUSES CALCAIRES EN PAS JAPONAIS

**Eléments synthétiques**

*Pelouses sèches calcicoles*

- ← → Principales continuités
- ▨ Secteur de réservoirs de biodiversité
- Corridors en pas japonais

**Eléments administratifs**

- Principales villes de la région
- Limites régionales
- Limites départementales

## 2.4 LA CARTOGRAPHIE DES ACTIONS PRIORITAIRES

La cartographie des actions prioritaires est également synthétique. Les actions figurant dans le volet D du SRCE, portent soit sur la totalité de la région (actions de connaissance par exemple), ou bien ciblent plus particulièrement certains espaces (par exemple les bocages).

Concernant les actions « territorialisables », la carte produite reprend globalement le format de la carte des enjeux régionaux (volet A - diagnostic écologique), pour indiquer les principales réponses du plan d'action à ces enjeux.

En ce qui concerne la préservation du milieu littoral et l'aménagement des infrastructures, il s'agit d'une représentation de principe, donc peu précise.

### LEGENDE DE LA CARTOGRAPHIE DES ACTIONS PRIORITAIRES

**Actions**

- ▣ Préservation des milieux bocagers
- ← → Favoriser les continuités Est-Ouest
- ▣ Préservation du littoral
- ▣ Préservation des espaces et axes de continuités de fond des vallées
- Aménagement des principales infrastructures

**Eléments de repères**

- Cours d'eau
- Corridors linéaires
- ▣ Réservoirs de biodiversité de la composante bleue
- ▣ Réservoirs de biodiversité de la composante verte

**Eléments administratifs**

- Principales villes de la région
- Limites régionales
- Limites départementales

## 2.5 LES ELEMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE ET LES OBJECTIFS ASSOCIES

Le présent volet précise uniquement les choix en matière de représentation. Pour la méthode d'identification des éléments, il convient de se référer au volet B, décrivant en détail les modes opératoires adoptés.

### 2.5.1 LA REPRESENTATION DES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

LEGENDE DES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE SUR LES CARTES AU 1/100 000<sup>EME</sup>

#### Réservoirs de biodiversité (à préserver)

	Pelouses sèches calcicoles		
	Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes		
	Forêts et landes		Plaines ouvertes
	Systèmes bocagers		APPB* chiroptères
<b>Milieux littoraux :</b>			
	Estran		Milieux littoraux continentaux
<b>Milieux humides :</b>			
	Vallées		
	Autres secteurs humides, marais		

Les réservoirs de biodiversité sont représentés sous forme de polygones.

Les éléments de la trame verte sont généralement représentés en aplat de couleur car ils constituent généralement des ensembles de grande dimension à l'échelle régionale, et ne concernent généralement qu'une sous-trame. En dehors des massifs forestiers dont les limites sont bien identifiées à grande échelle, les limites affichées pour les bocages n'ont qu'une valeur indicative, ce milieu étant constitué d'une trame d'éléments multiples.

Les pelouses sèches calcicoles font parfois exception à cette règle. Certaines pelouses sèches calcicoles sont situées en lisière ou au sein de réservoirs de biodiversité de la sous-trame Forêts et Landes. Ce sont également des éléments de petites dimensions. Dans ces conditions, le contour du réservoir de pelouses sèches calcicoles est représenté en s'appuyant sur le contour de l'élément forestier correspondant, avec un remplissage sous forme de hachures.

Les éléments de la composante aquatique, sont des ensembles aux limites souvent très diffuses à l'échelle régionale (les zones humides notamment). Il est fréquent que les cours d'eau, marais, mares et étangs, ... fassent partie des composantes favorables à d'autres sous-trames (bocages et forêts).

De même, les milieux littoraux (l'estran et les milieux littoraux continentaux) sont représentés avec des hachures pour marquer la superposition avec les autres sous-trames.

Les vallées et les autres secteurs humides sont des éléments pour lesquels il n'est pas pertinent de représenter une limite précise à l'échelle 1/100.000<sup>ème</sup>. Ces éléments sont représentés par un semis de points, sans limite de contours et en transparence avec les autres sous-trames.

Pour le détail par sous-trames, il convient de se référer à l'outil cartographique en ligne.

Les réservoirs de biodiversité sont tous considérés comme à **préserv**er dans leur représentation à l'échelle du 1/100.000ème. Toutefois une expertise locale pourrait permettre de préciser si certains réservoirs de biodiversité doivent, au-delà de leur conservation, faire l'objet d'une remise en état.

## 2.5.2 LA REPRESENTATION DES CORRIDORS ECOLOGIQUES

---

### LEGENDE DES CORRIDORS ECOLOGIQUES SUR LES CARTES AU 1/100 000EME

#### **Corridors écologiques**

-  Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état
-  Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
-  Zone de corridors diffus

#### 2.5.2.1 ZONE DE CORRIDORS DIFFUS

Les corridors diffus correspondent à des occupations des sols favorables aux déplacements et à la survie des espèces des bocages, forêts et landes, et également des milieux humides.

Il s'agit par exemple de boisements, haies, mares, ripisylves ... suffisamment intéressants d'un point de vue qualitatif pour présenter un intérêt pour les espèces, et en connexion les uns avec les autres, sans que leurs caractéristiques puissent permettre de prétendre au « statut » de réservoir de biodiversité.

Il n'y a pas d'objectifs de préservation ou de remise en bon état spécifiques, mais en revanche si un corridor linéaire (ci-après) aboutit sur l'un de ces secteurs, les collectivités ou les porteurs de projet doivent rechercher et préciser la continuité avec les réservoirs adjacents.

#### 2.5.2.2 CORRIDORS ECOLOGIQUES LINEAIRES

Les corridors écologiques linéaires sont représentés par un trait plein dont l'épaisseur correspond à une distance de 400 m sur le terrain. L'objectif est de représenter un « fuseau » dans lequel le corridor est susceptible d'exister.

Les objectifs de préservation et de restauration n'ont pas pu être déterminés à l'échelle régionale, et dépendent largement des connaissances locales sur la fonctionnalité effective du tracé.

#### 2.5.2.3 CORRIDORS ECOLOGIQUES EN PAS JAPONAIS

L'identification des pelouses sèches calcicoles a reposé sur un inventaire exhaustif réalisé par l'ORE et le CBNSA. L'inventaire classe les pelouses répertoriées en deux classes :

- celles dont le caractère de pelouse est avéré : la majorité de ces pelouses a été retenue en réservoirs de biodiversité. Compte tenu des petites dimensions de chaque pelouse, les contours

des réservoirs de biodiversité correspondent à des groupes de pelouses distantes de moins de 400 m. On obtient ainsi une représentation visible au 1/100.000ème.

- d'autres espaces dont le caractère de pelouse reste à vérifier. Ces espaces, qui comportent a priori un support favorable aux espèces de cette sous-trame, sont représentés comme des corridors potentiels (en pas japonais) de la sous-trame.

## 2.5.3 LA REPRESENTATION DES ELEMENTS FRAGMENTANTS

---

### LEGENDE DES ELEMENTS FRAGMENTANTS SUR LES CARTES AU 1/100 000EME

#### ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

##### Infrastructures linéaires de transport

-  Autoroutes ou type "autoroutier"
-  Liaisons principales
-  Voies ferrées électrifiées
-  Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

##### Zones urbanisées

-  Zones urbanisées denses

##### Risque de fragmentation

-  Obstacle à l'écoulement
-  Zone de conflit potentiel

Les quatre catégories d'éléments fragmentants, décrites ci-dessous, correspondent aux éléments à faire figurer à minima conformément aux orientations nationales. Il n'est pas proposé d'ajouter dans le SRCE de Poitou-Charentes d'autres types d'éléments. A une échelle plus détaillée, d'autres éléments de fragmentation peuvent être identifiés par les collectivités ou les porteurs de projets.

### 2.5.3.1 LES ZONES URBANISEES

Les zones urbanisées denses sont considérées comme fragmentantes pour les composantes de la Trame verte et bleue régionale. Elles correspondent aux secteurs bâtis présents dans Route500 de la BD Carto ainsi qu'aux surfaces bâties contigües (Corine Land Cover) de plus de 100 ha sur l'ensemble du territoire régional.

Sur la frange littorale, tous les éléments urbanisés de Corine Land Cover ont été considérés comme potentiellement fragmentants, quelle que soit leur superficie.

### 2.5.3.2 LES INFRASTRUCTURES LINEAIRES DE TRANSPORTS PRINCIPALES

Les infrastructures linéaires de transport considérées comme fragmentantes à l'échelle régionale sont :

- les autoroutes et les liaisons régionales dont le trafic journalier moyen est supérieur à 5000 véhicules/jour (source : BD Carto, et comptages routiers) ;
- les lignes ferroviaires principales et la LGV Tours-Bordeaux (source : BD Carto et RFF).

### **2.5.3.3 LES POINTS/ZONES DE CONFLIT**

Les points ou zones de conflits représentés résultent d'un croisement « automatique » entre les zones urbanisées et les infrastructures linéaires de transport principales d'une part, et les composantes de la TVB d'autre part, ajusté par la connaissance des partenaires ayant participé aux divers groupes de travail.

### **2.5.3.4 LES OBSTACLES SUR LES COURS D'EAU**

Les obstacles à la continuité longitudinale des cours d'eau ont été identifiés à partir du Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE) établie par l'ONEMA. Le ROE ne permet pas à lui seul de donner une information exhaustive sur le niveau de franchissabilité des obstacles.

Le choix a été fait de représenter l'ensemble des obstacles identifiés au titre du ROE sans distinction du niveau d'impact sur la continuité piscicole.

## 2.5.4 LA REPRÉSENTATION DES ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

---

LEGENDE DES ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS SUR LES CARTES AU 1/100 000<sup>ÈME</sup>

### ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

 Grande faune       Petite faune

Certaines infrastructures linéaires de transport de la région sont équipées d'aménagements permettant de restaurer les continuités écologiques. Les services régionaux des routes (DIR Atlantique), les concessionnaires et exploitants d'autoroutes et LGV (ASF-Vinci, Cofiroute, LISEA) ont été consultés afin de réunir des informations sur les passages à faune existants.

Un symbole différent permet de distinguer les éléments potentiellement reconnectant pour la grande faune de ceux qui ne seraient efficaces que pour tout ou partie de la petite faune. Des vérifications de terrain sont nécessaires afin d'analyser la fonctionnalité de chacun de ces ouvrages.

## 2.5.5 LA REPRESENTATION DES AUTRES ELEMENTS

---

### LEGENDE DES AUTRES ELEMENTS SUR LES CARTES AU 1/100 000<sup>EME</sup>

<b>AUTRES ÉLÉMENTS</b>	
	Limites de la région
	Limites des départements
	Limites des communes
	Zones urbanisées
	Zones agricoles
	Zones forestières
	Surfaces en eau

Les orientations nationales préconisent de ne pas laisser de zones blanches sur le fond cartographique. De fait, tous les espaces hors réservoirs et hors corridors peuvent contribuer aux continuités écologiques.

Pour favoriser l'interprétation, un fond constitué d'un nombre limité d'éléments de l'occupation du sol régionale est représenté (Corine Land Cover 2006).

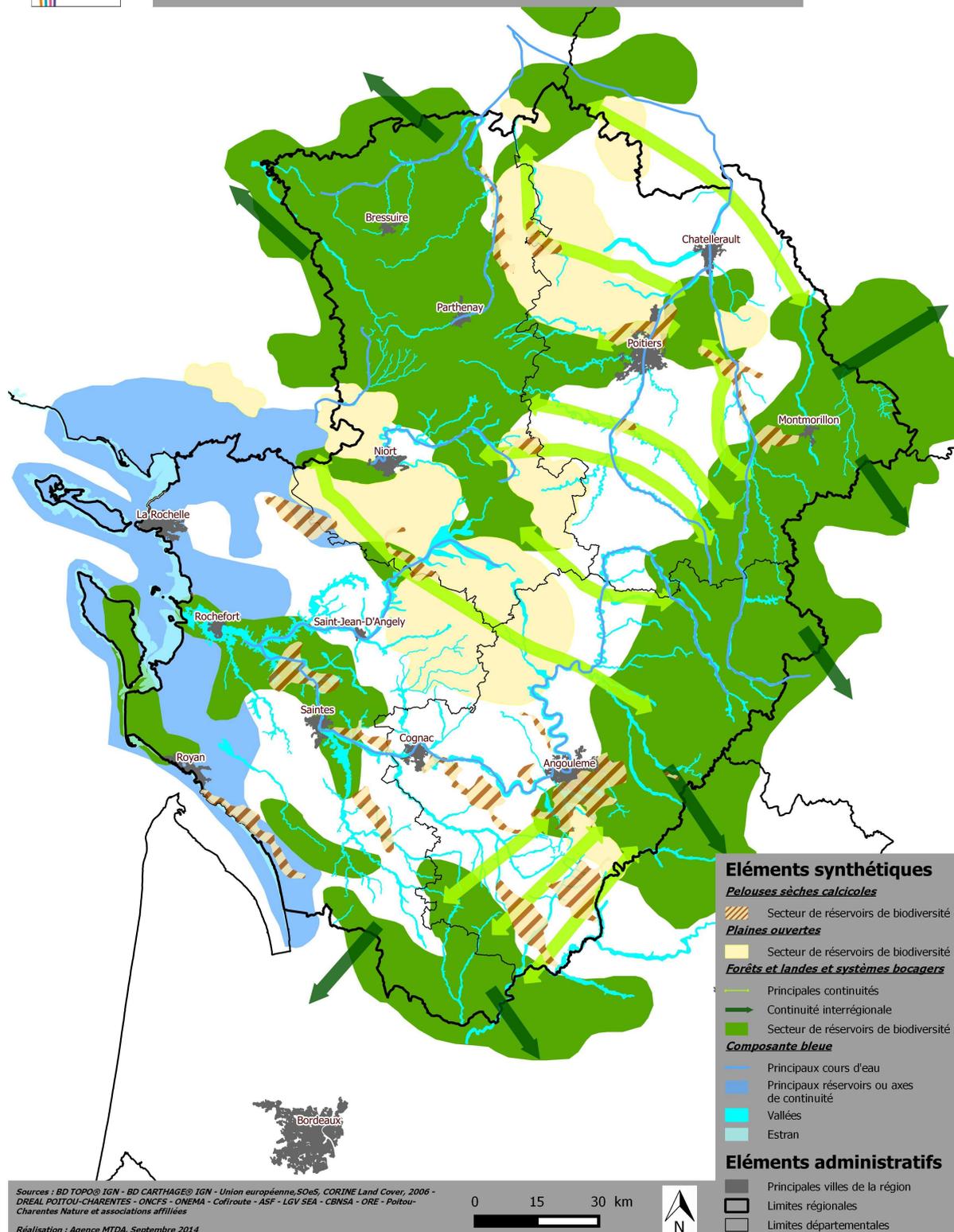
Il s'agit des autres zones agricoles, forestières, ou bien en eau.

Enfin, le tracé des limites communales et les noms des communes figurent sur les cartes comme éléments de repérage.

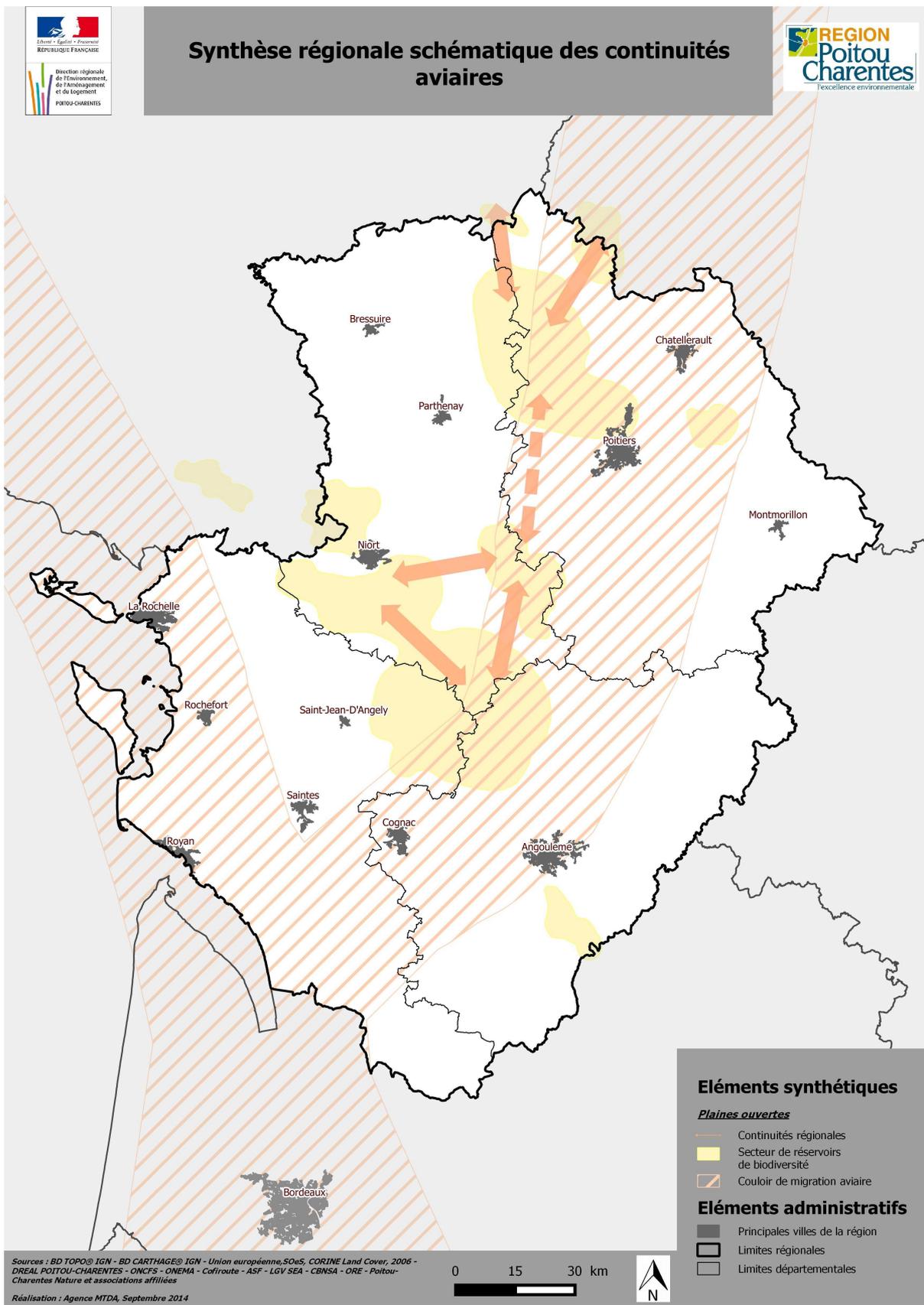
# 3 SYNTHÈSE RÉGIONALE SCHEMATIQUE DES ÉLÉMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE



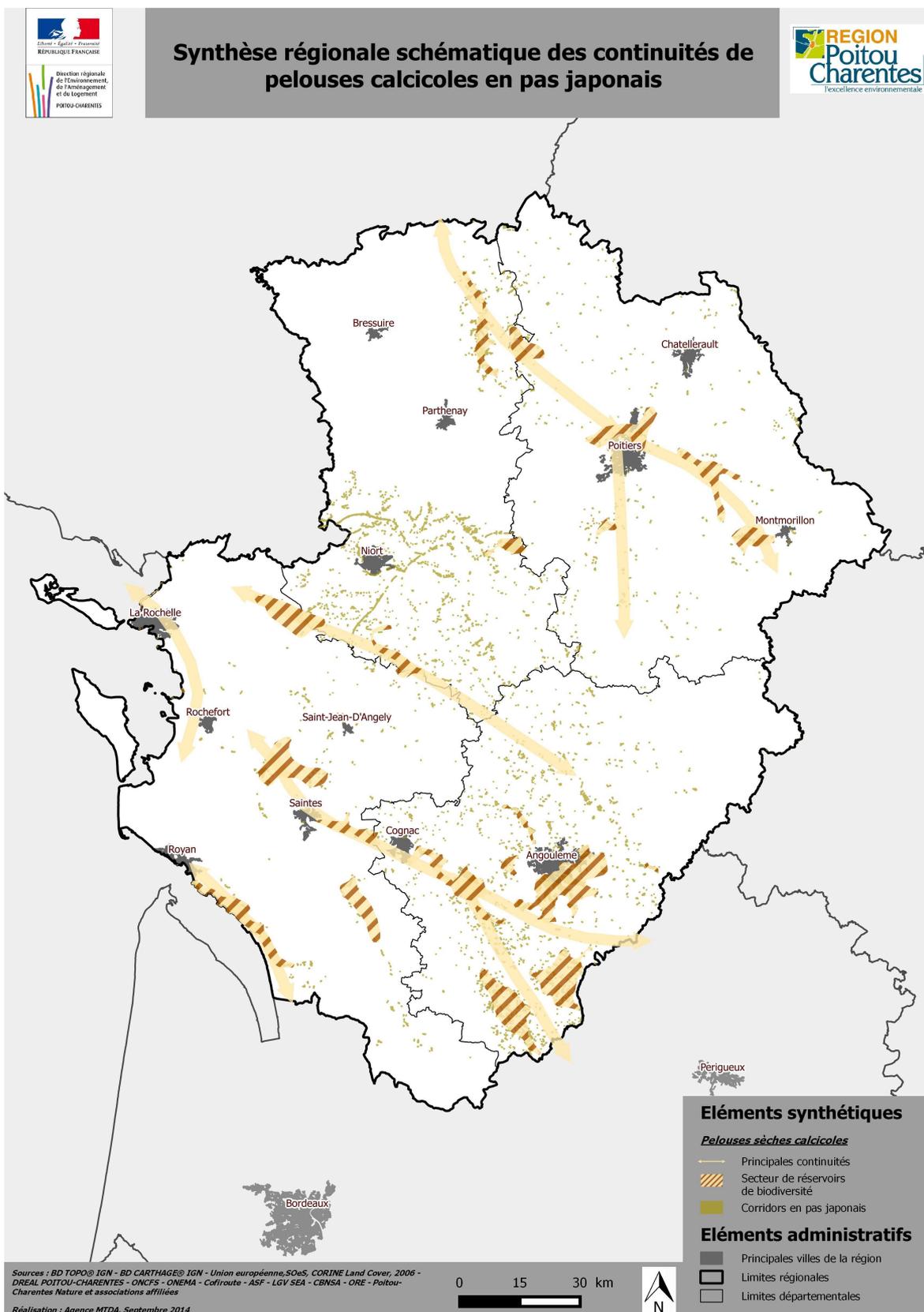
## Synthèse régionale schématique des continuités régionales terrestres et aquatiques



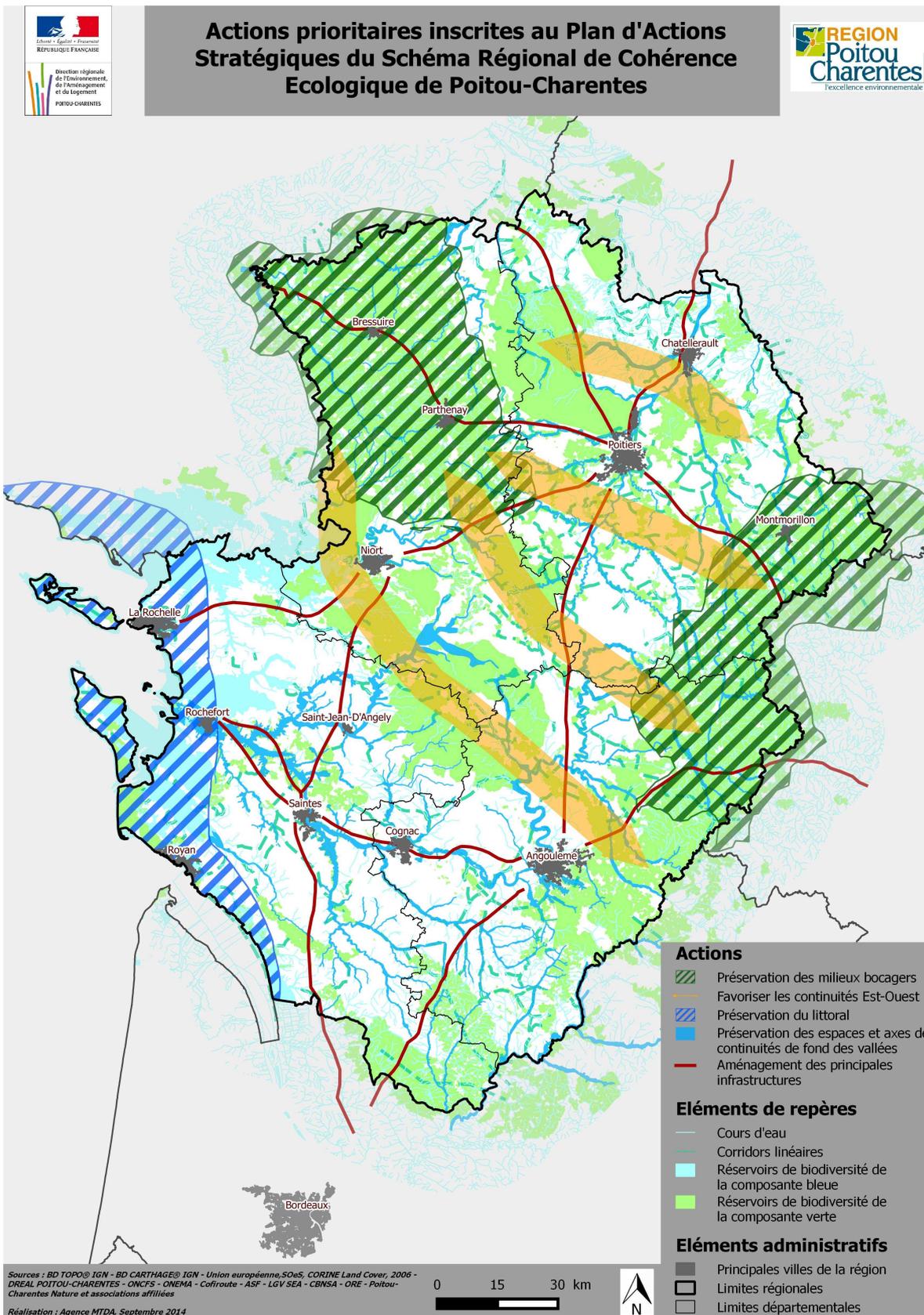
# 4 SYNTHÈSE REGIONALE SCHEMATIQUE DES CONTINUITES AVIAIRES



# 5 SYNTHÈSE REGIONALE SCHEMATIQUE DES PELOUSES CALCICOLES EN PAS JAPONAIS



# 6 CARTOGRAPHIE DES ACTIONS PRIORITAIRES INSCRITES AU PLAN D'ACTION STRATEGIQUE

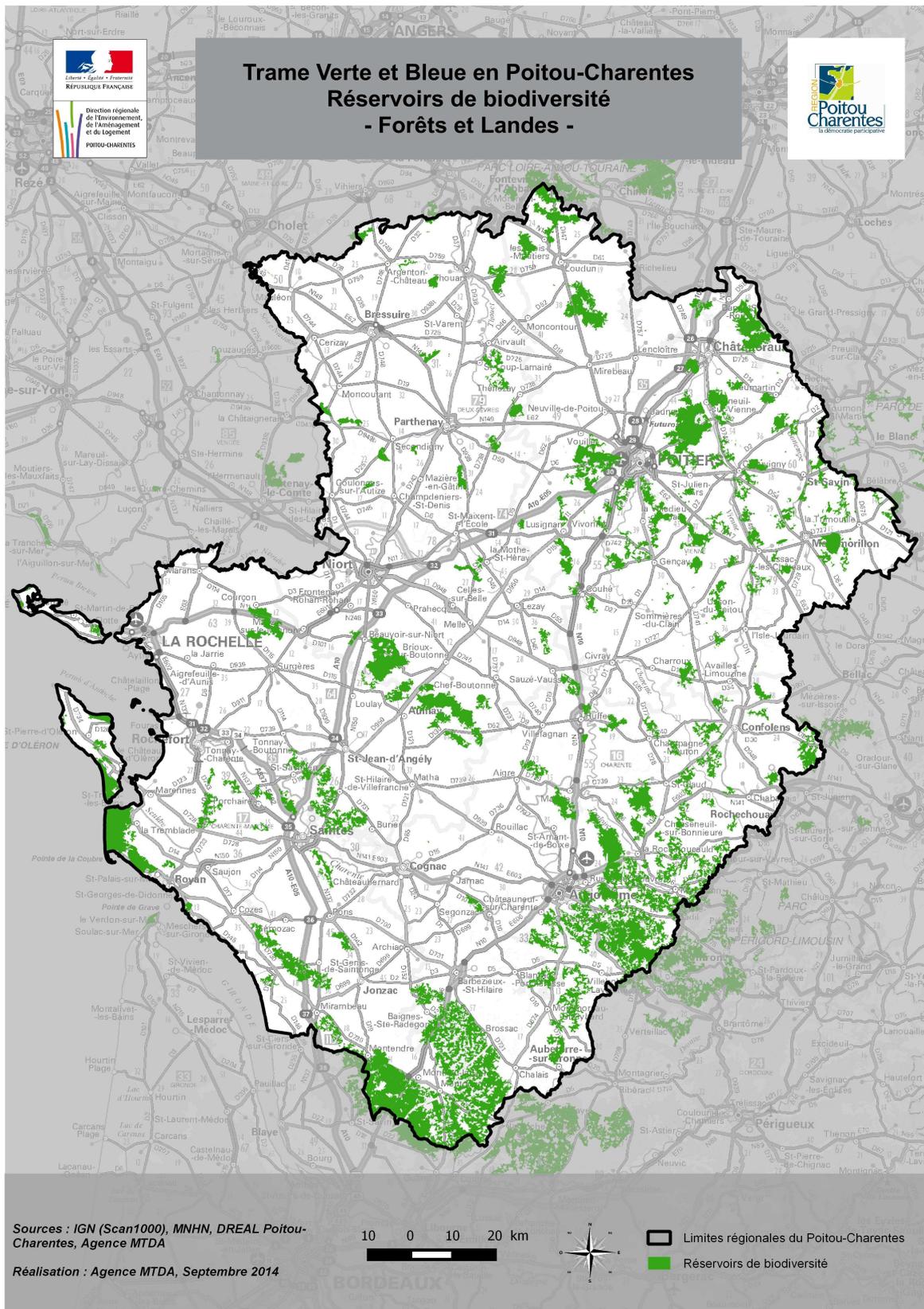


## 7 CARTOGRAPHIE DES ELEMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE REGIONALE A L'ECHELLE 1/100 000

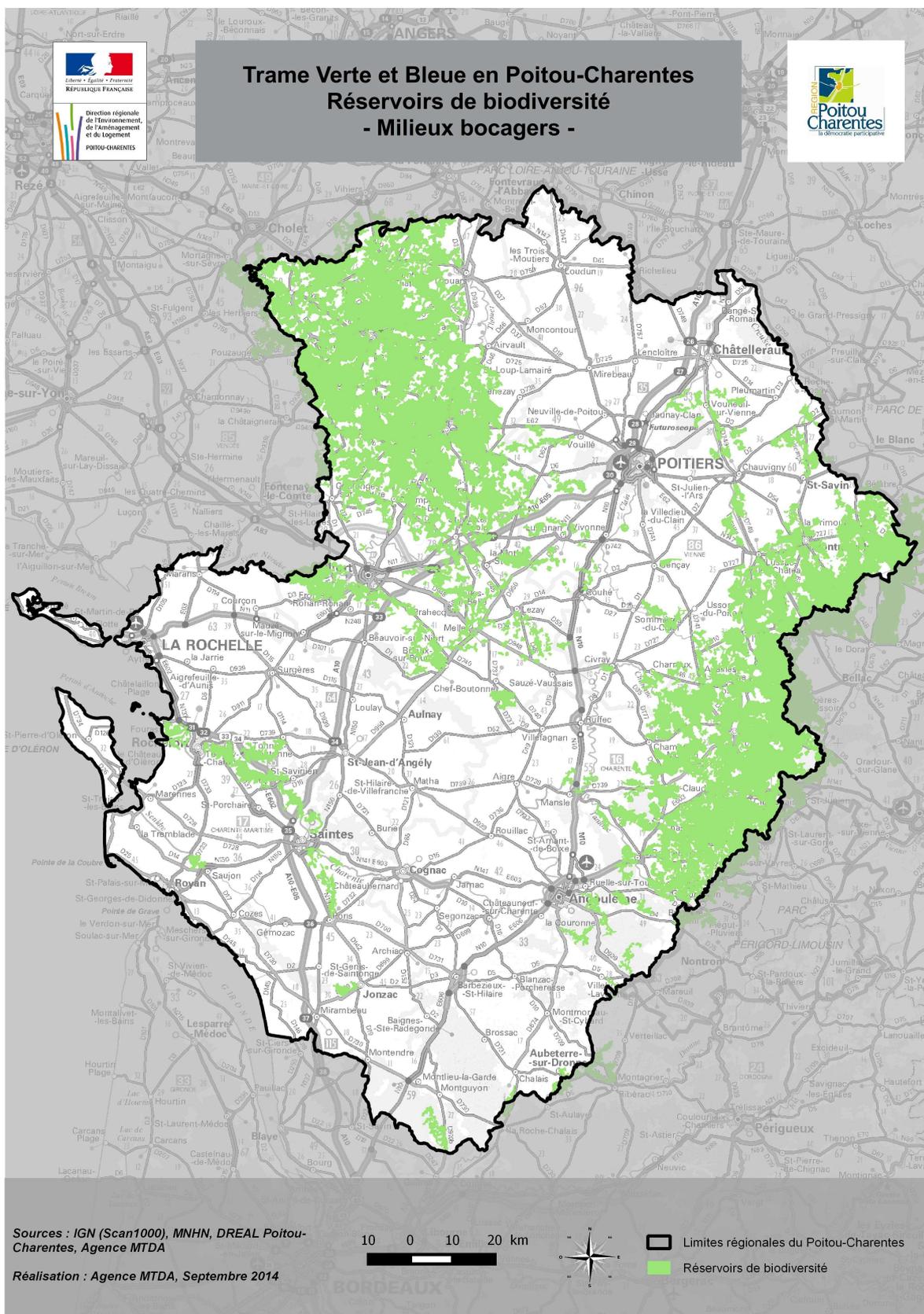
*Cf. fichier PDF séparé (45 planches)*

# ANNEXES

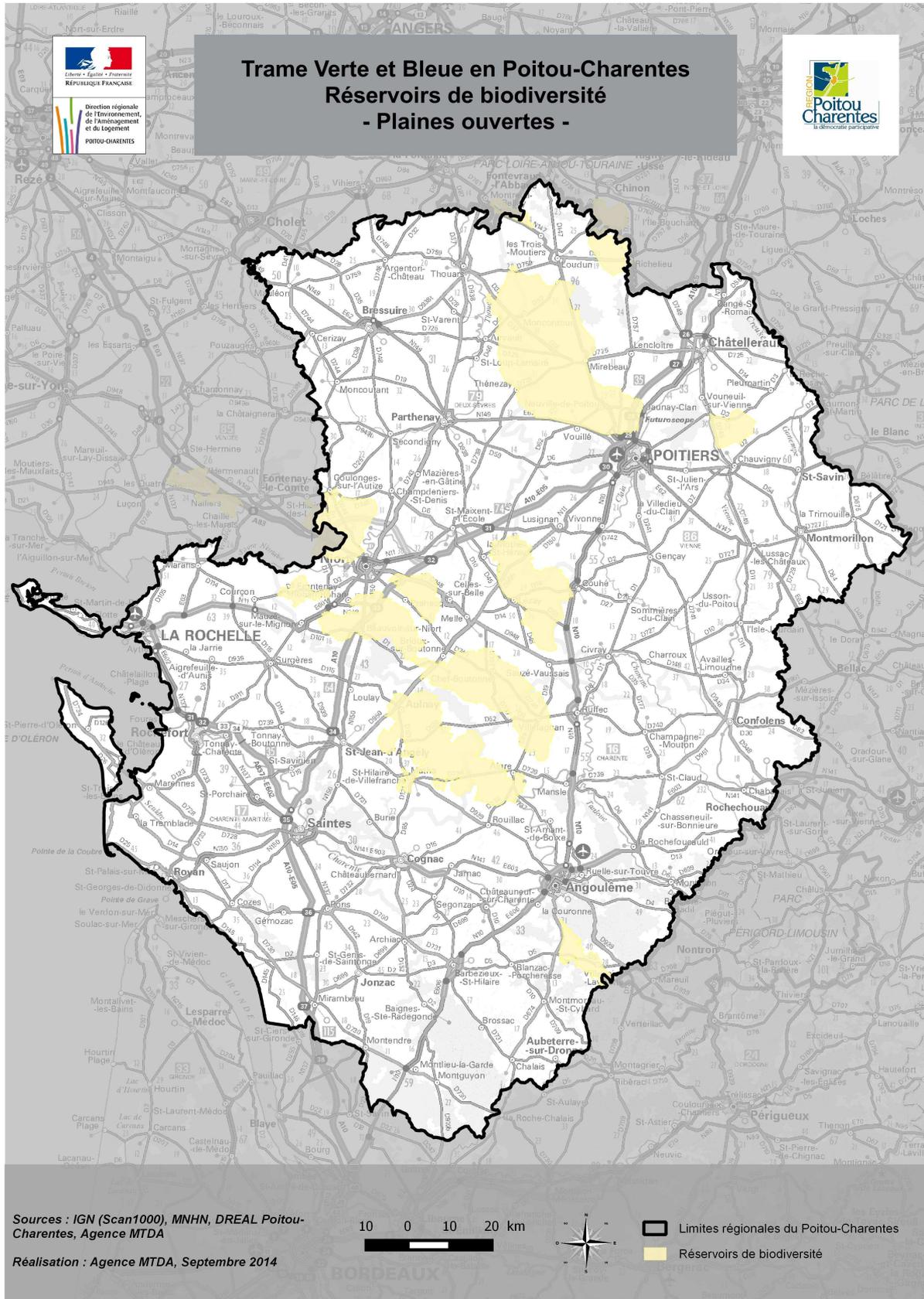
# Annexe I. CARTE DES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE DE LA SOUS-TRAME FORETS ET LANDES



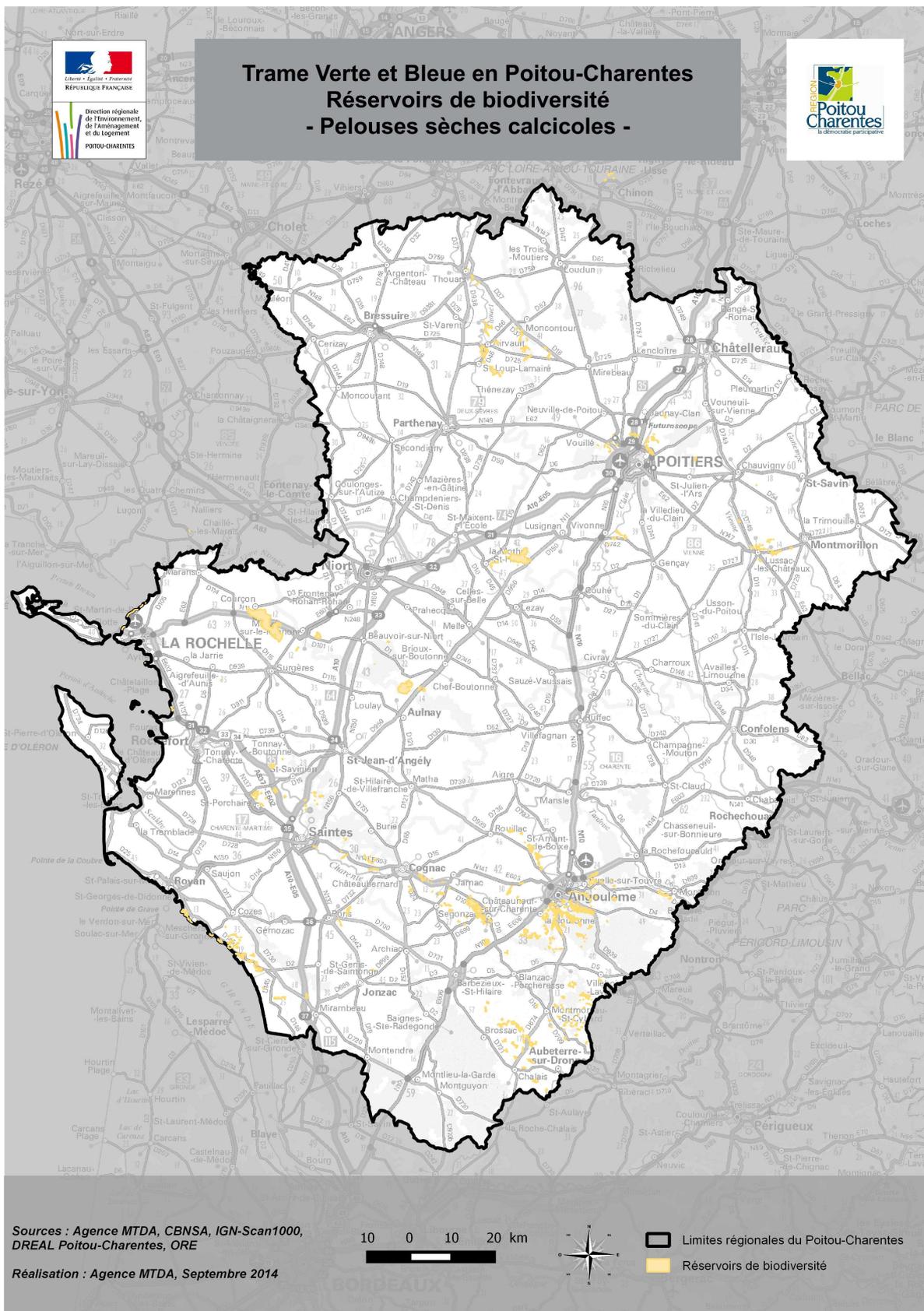
# Annexe II. CARTE DES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE DE LA SOUS-TRAME SYSTEMES BOCAGERS



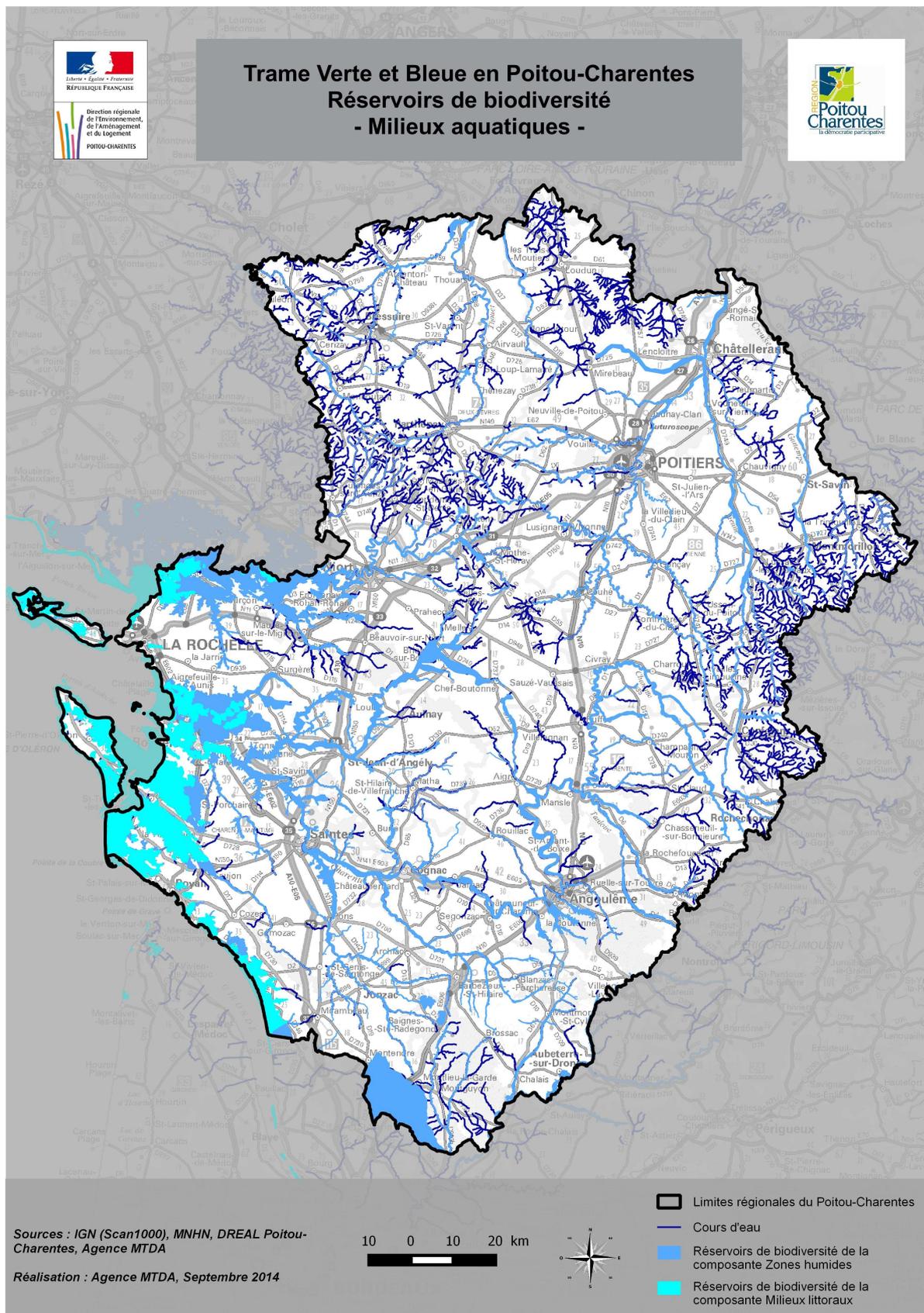
# Annexe III. CARTE DES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE DE LA SOUS-TRAME PLAINES OUVERTES



# Annexe IV. CARTE DES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE DE LA SOUS-TRAME PELOUSES SECHES CALCICOLES

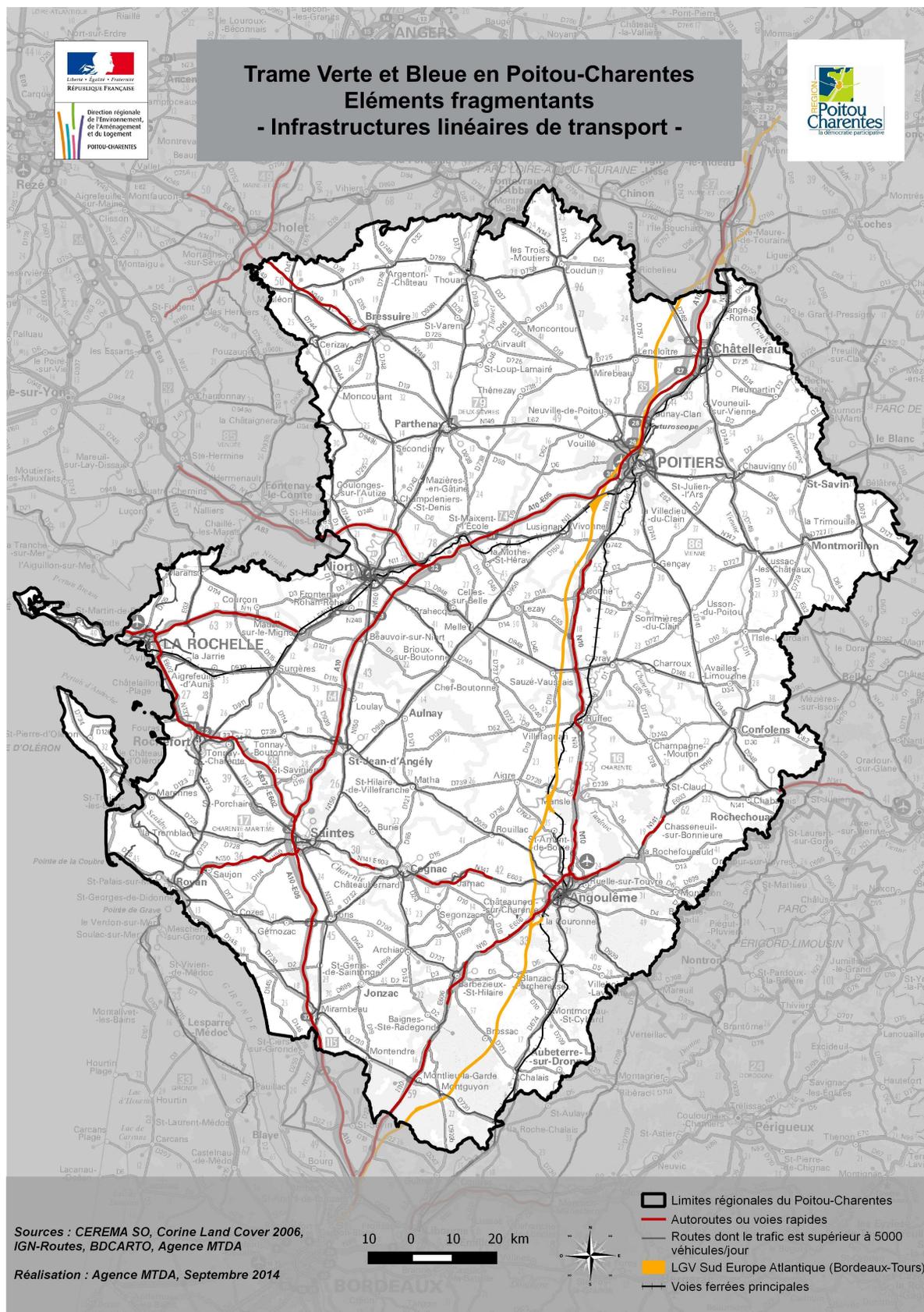


# Annexe V. CARTE DES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE DES MILIEUX AQUATIQUES

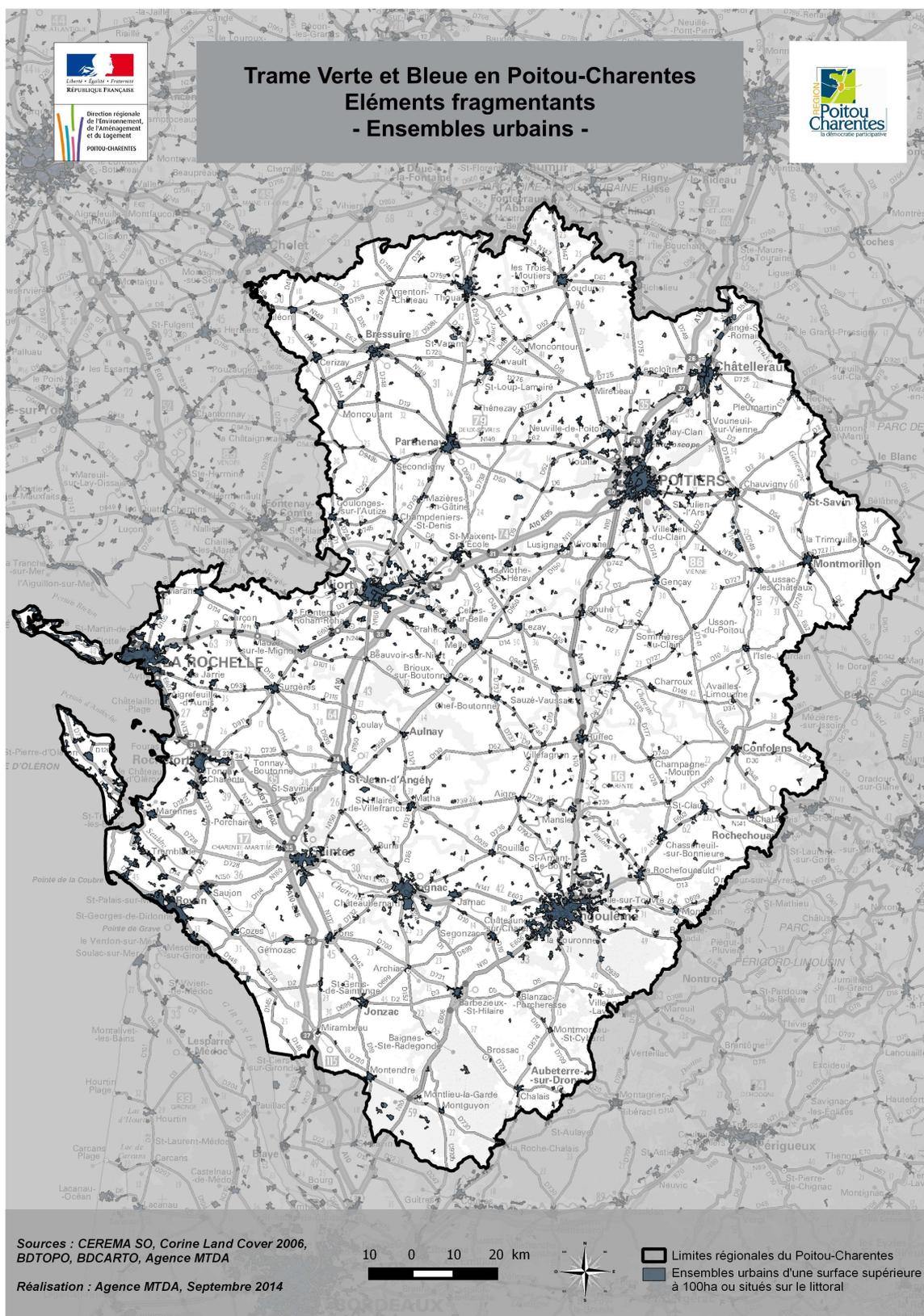


# Annexe VI. CARTE DES ELEMENTS

## FRAGMENTANTS (INFRASTRUCTURES LINEAIRES DE TRANSPORT)



# Annexe VII. CARTE DES ELEMENTS FRAGMENTANTS (ENSEMBLES URBAINS)



# Annexe VIII. CARTE DES ELEMENTS FRAGMENTANTS (OBSTACLES A L'ECOULEMENT)

